

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 51 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des dispositions analogues à celles du présent article figurent à l'article 18 bis du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, voté en première lecture par le Sénat le 3 mars dernier.

Ce texte étant soumis à une procédure d'examen accélérée et la commission mixte paritaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat ayant échoué la semaine dernière, l'adoption finale de ce projet de loi interviendra donc avant celle du présent projet de loi sur la biodiversité.